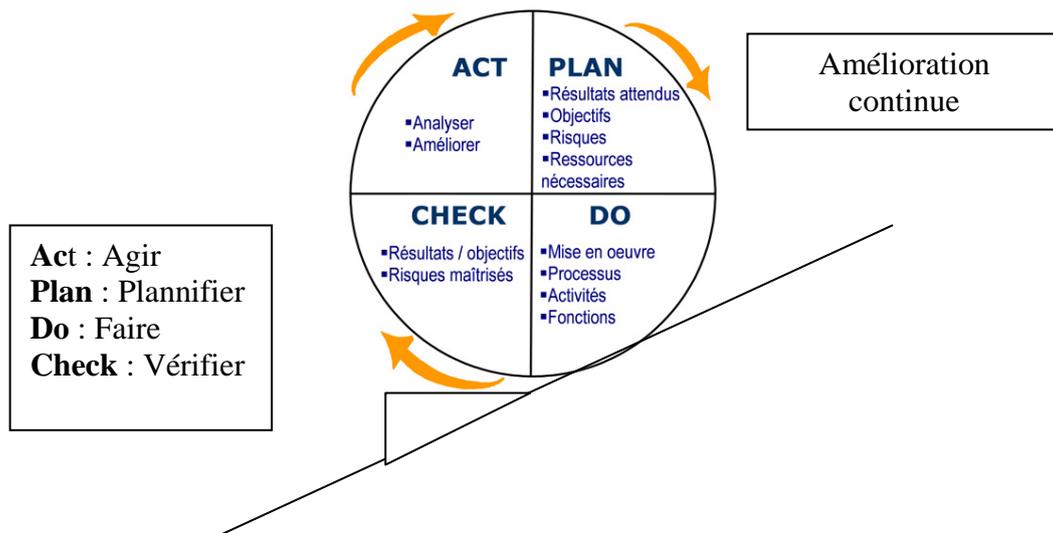


Santé au travail - Prévention des risques professionnels

A l'issue de cette information de 2 heures, vos saisonniers seront en mesure de :

- ✓ **Différencier** les notions de risque et de danger
- ✓ **Comprendre** pourquoi ils doivent se préserver face à certains risques tels que :
 - La manutention et le port de charges
 - Le bruit
 - Le risque chimique
 - Les vibrations
 - Etc...
- ✓ **Participer** à l'amélioration continue des conditions de travail en sécurité au sein de votre entreprise

Informez, c'est préserver, donc un pari gagnant !



Qui contacter ? : Santé au travail : 05 53 31 01 70

Maison de l'emploi : 05 53 31 56 32

Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

